

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 30 AVRIL 2012

- n° 42 de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que des 10 autres membres de la Commission de l'Edilité, demandant au Conseil communal une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires de la Heitera

M. Christoph Allenspach (PS) résume le postulat ci-après, présenté par les membres de la Commission de l'Edilité :

*"Nous demandons une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la Heitera. Voici nos arguments :*

1. *Les toitures des bâtiments scolaires, inclus le nouveau bâtiment de l'école enfantine, offrent 4'000 à 5'000 m<sup>2</sup> de surface. L'ensoleillement de l'endroit est excellent. Le site se prête à l'installation de panneaux photovoltaïques pour produire de l'énergie renouvelable en quantité non négligeable.*
2. *La Commune peut mettre en œuvre un projet exemplaire qui incitera d'autres propriétaires d'immeubles à projeter à leur tour des installations similaires. Le quartier du Schoenberg avec de nombreux toits plats se prête particulièrement bien à la production d'énergie photovoltaïque.*
3. *A plusieurs reprises, le Conseil communal s'est déclaré favorable à l'énergie renouvelable et décidé à participer à la politique d'énergétique suisse qui vise à atteindre un pourcentage élevé de production écologique et durable.*

*Le postulat demande une étude qui soit dissociée de la construction du nouveau bâtiment de l'école enfantine, parce qu'il ne s'agit pas d'utiliser l'énergie pour les bâtiments scolaires mais de l'injecter dans le réseau électrique."*